

Plan de mise en valeur des terres publiques intramunicipales déléguées de la MRC de Matane

MRC de Matane, 2000

Extraits

p. 18

« **5.3 La villégiature**

Éléments de problématique:

- le PRDV réalisé par le MRN identifie les orientations de développement de la villégiature sur les terres du domaine public
- 4 lacs sont principalement voués à la villégiature privée, soit le lac Creux, le lac Alice, le lac à Nil et le lac Malfait
- il y a présence d'un encadrement visuel autour du lac Creux à Saint-Léandre
- 6 emplacements de villégiature privée sont disponibles au lac Malfait à Saint-Léandre
- un bail à des fins commerciales de pourvoirie au lac Isabelle à Grosses-Roches
- un bail à des fins communautaires, récréatives, sportives et/ou éducatives au lac Petchedet
- un site à potentiel récréatif commercial ou communautaire a été identifié suite aux études du MRN au lac Towago ainsi qu'un au lac Malfait
- le lac Petchedet est localisé dans une zone forestière et récréative et est principalement voué à la villégiature commerciale ou communautaire
- il y a peu de lacs de grande envergure sur le territoire public intramunicipal
- les analyses du MRN indiquent qu'il y a peu de potentiel de villégiature privée autour des lacs Towago et Petchedet

Commentaire : Un emplacement a été vendu en 2004 (V.C.)

Objectifs de mise en valeur:

- favoriser l'accès des ressources à la population
- favoriser l'émergence de projets à vocations commerciale et communautaire »

p. 25 et 26

« 7.3 Les emplacements de villégiature

Le développement de la villégiature est encadré par le PRDV. Selon ce document, le territoire des TPI possède peu de potentiel pour la villégiature privée. Il y a par contre possibilité de développement de villégiature à vocation commerciale et communautaire sur tout le territoire. *La vocation dominante* des sites de villégiature est la villégiature.

Un *choix de mise en valeur* est de favoriser l'émergence de projets à vocation commerciale ou communautaire afin de favoriser l'accès à la villégiature aux communautés locales. Comme les plans d'eau sont plus propices à de tels projets, les secteurs autour des lacs Towago, Petchedetz et Malfait sont plus spécifiquement identifiés comme potentiels. Ces secteurs ont été identifiés en affectation récréative; ils bénéficient donc de moyen de mise en valeur spécifiques aux sites récréatifs tel que le contrôle des coupes forestières. Comme les sites de villégiature privée sont principalement en zone d'affectation forestière, un *moyen de mise en valeur* est de maintenir un couvert forestier dans la zone d'encadrement visuel autour de ces sites.

De tous les emplacements de villégiature privée identifiés au PRDV, seuls ceux situés au lac Malfait sont actuellement disponibles. Un *moyen de mise en valeur* serait de publiciser l'existence de sites de villégiature privée auprès de la population. Advenant de multiples demandes pour un même site vacant ou libéré d'un bail de villégiature, le choix d'un locataire se fera selon le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres publiques qui prévoit entre autre à l'article 7 que « lorsque plus d'une personne veulent acheter ou louer une même terre, le ministre l'attribue au plus offrant s'il s'agit d'une vente, et au premier requérant s'il s'agit d'une location ». »